



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2024

DL-20260924-083

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

Présents				
Sylvie VIRICEL, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Kedidja BERRE, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Zelika SASSI, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN.				
Absents		Pouvoir à		
Marie-Chantal JOLIVET		Angélique MERLE		
Guylène MATILE		Sylvie VIRICEL		
Tanguy NAZARET		Guy MONNIN		
Jérôme BOYET		Zelika SASSI		
Benjamin PAYET		Sandrine VITTET		
Charlène AUZANNE				
Secrétaire de séance		Taux de présence	En exercice	Présents
Monsieur SALZE Edouard		82 %	33	27
				32



COMMANDE PUBLIQUE

Autorisation de signer les avenants aux lots 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 12 relatifs aux marchés publics de "Réaménagement de l'Hôtel de ville"

Angélique MERLE, adjointe en charge des Ressources et de la Performance de l'Action Publique, rappelle à l'Assemblée que la Commune a engagé, en octobre 2024, une consultation de travaux portant sur 12 lots en vue du réaménagement de l'Hôtel de ville. Cette procédure a été conduite selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

Les marchés correspondants ont été notifiés en deux phases, respectivement en décembre 2024 et en février 2025.

Au cours de l'exécution de l'opération, l'évolution du chantier ainsi que la prise en compte de contraintes techniques, d'aléas de réalisation et de besoins complémentaires apparus en phase travaux ont nécessité l'adaptation de certaines prestations prévues aux marchés initiaux. Dans ce contexte, plusieurs avenants ont déjà été conclus afin de garantir la bonne exécution des travaux et la cohérence globale du projet.

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil municipal les avenants restant à intervenir, rendus actuellement nécessaires par la poursuite de l'opération de réaménagement de l'Hôtel de ville, tant s'agissant des travaux de l'Orangerie que des travaux restants à réaliser au sein de l'Hôtel de ville.

Lot 1 – Désamiantage

Titulaire : MDDD

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
25 540 €	8 820 €	28 995,76 €	13,53 %

Motivation de l'avenant

Le projet prévoyait le désamiantage ainsi que la suppression de la dalle de couverture de l'Orangerie. Les opérations préalables à la démolition ont révélé que la dalle était encastrée dans un mur mitoyen. Elle ne peut donc pas être démolie. Par ailleurs, il s'est avéré que l'amiante était liée à la chape, et non pas à l'isolant.

Par conséquent, le désamiantage doit être réalisé par un processus différent de celui initialement envisagé, permettant de conserver la dalle en mâchefer dans le meilleur état possible.

Ces aléas ont nécessité l'interruption du chantier durant 19 semaines afin d'étudier la solution à retenir, ce qui conduit à immobiliser sur place la sapine d'accès à la toiture.

Lot 2 – Démolitions – curage intérieur – gros-œuvre - VRD

Titulaire : RUIZ

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
429 261,30 €	35 501 €	502 665,30 €	17,10%

Motivation de l'avenant

Le désamiantage a dû être réalisé par un processus différent de celui initialement envisagé, permettant de conserver la dalle en mâchefer dans le meilleur état possible. Toutefois, il a généré des arrachements ponctuels de la dalle qui a dû être reprise pour assurer un support plan en vue de la pose d'une nouvelle étanchéité.

Ces aléas ont nécessité l'interruption du chantier durant 19 semaines, durant lesquelles la base-vie doit être valorisée.

Enfin, la phase de démolition et curage a conduit à détecter des erreurs dans les plans d'état des lieux, générant des variations sur plusieurs postes. La démolition a également fragilisé certains ouvrages, notamment en façade, ce qui implique des travaux de reprise conséquents.

Lot 3 – Charpente bois – couverture zinc

Titulaire : VAGANAY

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
107 390,18 €	- 23 845,57 €	91 772,85 €	- 14,54 %

Motivation de l'avenant

Le projet prévoyait initialement la démolition de la toiture de l'Orangerie et la reconstruction d'une nouvelle toiture sur charpente bois. Les opérations préalables à la démolition ont révélé que la dalle était encastrée dans un mur mitoyen. Elle ne peut donc pas être démolie. Par conséquent, la charpente, l'isolation et la couverture initialement prévues sur cette zone ne sont plus nécessaires.

En revanche, des poutres bois de renfort de la dalle existante se sont avérées indispensables afin de répondre aux nouvelles charges appliquées et de pouvoir suspendre les faux-plafonds à partir de cette structure.

Lot 5 – Menuiseries Extérieures Acier

Titulaire : M2B

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
82 850 €	1 000 €	83 850 €	1,21 %

Motivation de l'avenant

Afin de permettre le nettoyage de la menuiserie située derrière le bardage de façade, il est proposé l'ajout de 2 ouvrants dans le châssis concerné de la salle de l'Orangerie.

Lot 6 – Serrurerie

Titulaire : M2B

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
79 990 €	- 1000 €	79 340 €	- 0,81%

Motivation de l'avenant

Afin d'assurer la prise d'air du système de ventilation, la création d'une grille en imposte est à ajouter au-dessus la porte de secours de l'Orangerie.

La porte intérieure, initialement prévue dans le sous-sol, s'avère superflue : elle est donc supprimée.

Lot 8 – Menuiseries intérieures bois

Titulaire : Comptoir des revêtements

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
85 774,97 €	1 250 €	97 494,97 €	13,66 %

Motivation de l'avenant

Afin de maintenir l'uniformité des mobiliers, il est proposé la fabrication d'un meuble pour le bureau du Maire, de qualité homogène aux kitchenettes du projet.

Lot 9 – Carrelage - Faïence

Titulaire : SIAUX

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
19 490,50 €	425 €	19 915,50 €	2,18 %

Motivation de l'avenant

La réalisation de 2 crédences carrelées supplémentaires, dans le bâtiment de l'Orangerie, s'est avéré nécessaire.

Lot 12 – Plomberie – sanitaire – chauffage – rafraichissement – ventilation

Titulaire : 2B CLIM

Montant € HT initial du marché	Montant € HT de l'avenant	Montant € HT tous avenants confondus	Variation financière tous avenants confondus
355 256,30 €	5 723,69 €	360 379,95 €	1,44 %

Motivation de l'avenant

La réalisation des travaux supplémentaires et modifications non prévisibles suivantes est devenue nécessaire :

- Purge des réseaux divers non conservés dans le caniveau sous le parking,
- Ajout d'une kitchenette avec évier dans l'Orangerie,
- Équipement d'un local ménage avec vidoir et attente pour centrale de dilution,
- Suite à la démolition du carrelage du poste de police, il a été constaté un sol non horizontal. Le plancher chauffant nécessitant un support parfaitement plan, il convient de remplacer l'isolant prévu initialement en plaques par un isolant en mousse projetée permettant de rattraper les niveaux existants.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°DL-20260423-027 en date du 23 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

Vu les projets d'avenants,

Vu l'avis favorable de la Commission « Gouvernance Municipale et Stratégie Financière » en date du 1^{er} septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission MAPA en date du 7 septembre 2026,

Considérant la nécessité de modifier les marchés initiaux pour les motifs listés précédemment,

Considérant que la délégation du Conseil au Maire ne couvrant pas l'hypothèse de la conclusion d'un avenant, il est nécessaire d'obtenir l'aval de l'assemblée délibérante.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les avenants selon les modalités suivantes, et d'autoriser le Maire à les signer :

- Lot 1 – Désamiantage - titulaire : MDDD pour une augmentation de 8 820 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 28 995,76 € HT.
- Lot 2 – Démolitions – curage intérieur – gros-œuvre - VRD - titulaire : RUIZ pour une augmentation de 35 501 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 502 665,30 € HT.
- Lot 3 – Charpente bois – couverture zinc - titulaire : VAGANAY pour une diminution de 23 845,57 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 91 772,85 € HT.
- Lot 5 – Menuiseries Extérieures Acier - titulaire : M2B pour une augmentation de 1 000 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 83 850 € HT.
- Lot 6 – Menuiseries Extérieures Acier - titulaire : M2B pour une diminution de 1 000 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 79 340 € HT.
- Lot 8 – Menuiseries intérieures bois - titulaire : Comptoir des revêtements pour une augmentation de 1 250 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 97 494,97 € HT.
- Lot 9 – Carrelage - Faïence - titulaire : SIAUX pour une augmentation de 425 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 19 915,50 € HT.
- Lot 12 – Plomberie – sanitaire – chauffage – rafraichissement – ventilation - titulaire : 2B CLIM pour une augmentation de 5 723,69 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 360 379,95 € HT.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les avenants selon les modalités suivantes :

- Lot 1 – Désamiantage - titulaire : MDDD pour une augmentation de 8 820 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 28 995,76 € HT.
- Lot 2 – Démolitions – curage intérieur – gros-œuvre - VRD - titulaire : RUIZ pour une augmentation de 35 501 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 502 665,30 € HT.
- Lot 3 – Charpente bois – couverture zinc - titulaire : VAGANAY pour une diminution de 23 845,57 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 91 772,85 € HT.
- Lot 5 – Menuiseries Extérieures Acier - titulaire : M2B pour une augmentation de 1 000 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 83 850 € HT.
- Lot 6 – Menuiseries Extérieures Acier - titulaire : M2B pour une diminution de 1 000 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 79 340 € HT.
- Lot 8 – Menuiseries intérieures bois - titulaire : Comptoir des revêtements pour une augmentation de 1 250 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 97 494,97 € HT.
- Lot 9 – Carrelage - Faïence - titulaire : SIAUX pour une augmentation de 425 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 19 915,50 € HT.
- Lot 12 – Plomberie – sanitaire – chauffage – rafraichissement – ventilation - titulaire : 2B CLIM pour une augmentation de 5 723,69 € HT portant le nouveau montant du marché, tous avenants confondus, à 360 379,95 € HT.

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférent,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Monsieur SALZE Edouard

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Aménagement de la mairie

-

Lot 1 : Désamiantage

-

Avenant n°2 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

MDDD, sis 33 rue du Traité de Rome – 69780 MIONS, SIRET : 824 044 150 00012, représenté par Monsieur Manuel DA MOTA, président.

ci-après désignée « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 1 : désamiantage a été notifié le 06 janvier 2025 à l'entreprise MDDD pour un montant de 25 540,00 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant, notifié à l'entreprise, le 22 septembre 2025. Le nouveau montant du marché à l'issue de cet avenant a été diminué à 20 175,76 € HT.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le projet prévoyait le désamiantage ainsi que la suppression de la dalle de couverture de l'Orangerie. Les opérations préalables à la démolition ont révélé que la dalle était encastrée dans un mur mitoyen ; elle ne peut donc pas être démolie. Par ailleurs, il s'est avéré que l'amiante était liée à la chape, et non sur l'isolant.

Par conséquent, le désamiantage doit être réalisé par un processus différent de celui initialement envisagé, permettant de conserver la dalle en mâchefer dans le meilleur état possible.

Ces aléas ont nécessité l'interruption du chantier durant 19 semaines afin d'étudier la solution à retenir, ce qui a conduit à immobiliser sur place la sapine d'accès à la toiture.

Le devis est joint au présent avenant.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'augmentation des prix objet du présent avenant est de 8 820,00 € HT soit 10 584,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché est porté à 28 995,76€ HT soit 34 794,91 € TTC.

L'augmentation par rapport au montant initial du marché, tous avenants confondus est de 3 455,76 € HT soit 4 146,91 € TTC, représentant une augmentation de 13,53 %.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A Mions, le/...../.....

Pour MDDD SAS,
Le président,
Manuel DA MOTA

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL

DEVIS N° D260087

Plus value : Travaux de dépose de mâchefer pollué avec bitume amianté sur toiture terrasse surface de 70m² Ancienne police municipale, 01700 Miribel V2

Rédacteur : Rémi CANTIN

E-mail : remi.cantin@mddd.fr

Tél. : 06 84 10 97 61

MAIRIE MIRIBEL

Rue de l'Hôtel de ville

01700 Miribel

A l'attention de Mme Christine EUSTACHE-SURAY

A MIONS, le 07 juillet 2026

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
A	ADMINISTRATIF				
	- Etablissement d'un avenant au plan de retrait initial - Rédaction des BSDA et demandes de CAP supplémentaires pour les déchets de mâchefer pollués - Suivi administratif	U	1.00	480.00	480.00
	Total ADMINISTRATIF				480.00
B	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Mise en place et repli en fin d'intervention de l'installation de chantier extérieur : clôture de chantier, signalétiques & zone déchets	U	PM	300.00	
	Amené et repli en fin d'intervention du matériel spécifique aux travaux de désamiantage en niveau 1 : engins de manutention/levage, Unité Mobile de Décontamination (UMD) avec raccordement	U	1.00	450.00	450.00
	Total TRAVAUX PREPARATOIRES				450.00
C	TRAVAUX DE RETRAIT DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE (MCA)				
	Plus valus pour retrait des matériaux amiantés suivants en Niveau 2 extérieur : Dépose par piquage de dalle en mâchefer estimée à 7cm d'épais avec le bitume amiantée puis conditionnement des déchets en big bag	M2	70.00	28.00	1 960.00
	Total TRAVAUX DE RETRAIT DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE (MCA)				1 960.00
D	ANALYSES				
	Analyses supplémentaire pendant les travaux par prestataire accrédité COFRAC	ENS	1.00	890.00	890.00
	Total ANALYSES				890.00
E	DECHETS				
	Transport & Traitement des déchets supplémentaires en Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) & Non Dangereux (ISDND), y compris transport ADR	FT	1.00	2 190.00	2 190.00
	Total DECHETS				2 190.00

SUITE DEVIS N°D260087

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
F PLUS VALUE LOCATION ECHAFAUDAGE • Location supplémentaire de l'échafaudage sur les semaines du 25 mars au 05 aout date du démontage prévisionnel la location était initialement prévu pour une durée de 1 mois au DCE et a notre offre Total PLUS VALUE LOCATION ECHAFAUDAGE	S	19.00	150.00	2 850.00 2 850.00

RECAPITULATIF	
Libellé lot	Total HT
Total HT ADMINISTRATIF	480.00
Total HT TRAVAUX PREPARATOIRES	450.00
Total HT TRAVAUX DE RETRAIT DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE (MCA)	1 960.00
Total HT ANALYSES	890.00
Total HT DECHETS	2 190.00
Total HT PLUS VALUE LOCATION ECHAFAUDAGE	2 850.00

Montant H.T.	8 820.00 €
T.V.A. 20 %	1 764.00 €
Montant T.T.C.	10 584.00 €

SUITE DEVIS N°D260087

Bon pour Accord le : ____ / ____ / ____

La signature du devis vaut accord des conditions énumérées ci-dessus

Le client ou son représentant Légal



Rémi CANTIN

Responsable d'activité


SAS MDDD
33 rue du Traité de Rome
69780 MIONS
Tél. 04 78 21 85 77 - Fax 04 72 28 73 89
Siret 824 044 150 00012

Aménagement de la mairie

-

Lot 2 : Démolitions – curage intérieur – gros-œuvre - VRD

-

Avenant n°3 conformément aux dispositions de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026,

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

RUIZ SAS, sis 602 rue de la Craz – 01120 DAGNEUX, SIRET : 905 091 609 00024, représenté par Monsieur Manuel DA MOTA, président,

ci-après désignée « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 2 : démolitions – curage intérieur – gros-œuvre - VRD a été notifié le 06 janvier 2025 à l'entreprise RUIZ SAS pour un montant de 429 261,30 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Ce contrat a fait l'objet de 2 avenants, notifiés à l'entreprise le 15 octobre 2025 et le 27 novembre 2025. Le nouveau montant du marché à l'issue de ces avenants a été augmenté à 467 164,30 € HT.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le projet prévoyait le désamiantage ainsi que la suppression de la dalle de couverture de l'Orangerie. Les opérations préalables à la démolition ont révélé que la dalle était encastrée

dans un mur mitoyen ; elle ne peut donc pas être démolie. Par ailleurs, il s'est avéré que l'amiante était liée à la chape, et non sur l'isolant.

Par conséquent, le désamiantage doit être réalisé par un processus différent de celui initialement envisagée, permettant de conserver la dalle en mâchefer dans le meilleur état possible. Toutefois, le désamiantage a généré des arrachements ponctuels de la dalle qui a dû être reprise pour assurer un support plan en vue de la pose d'une nouvelle étanchéité. (Devis « 20260706_DEVI_LO02_planéité toiture 2070 »).

Ces aléas ont nécessité l'interruption du chantier durant 19 semaines, durant lesquelles la base-vie doit être valorisée.

Enfin, la phase de démolition et curage a conduit à détecter des erreurs dans les plans d'état des lieux, générant des variations sur plusieurs postes. La démolition a également fragilisé certains ouvrages, notamment en façade, ce qui implique des travaux de reprise conséquents. (devis « 20260526_DEVI_LO02_Ajustement marché RUIZ v2 33431 »).

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'augmentation des prix objet du présent avenant est de 35 501,00 € HT soit 42 601,20 € TTC, Le nouveau montant du marché est porté à 502 665,30 € HT soit 603 198,36 € TTC.

L'augmentation par rapport au montant initial du marché, tous avenants confondus est de 73 404,00 € HT soit 88 084,80 € TTC, représentant une augmentation de 17,10%.

Il est précisé que les prix seront révisibles conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A Dagneux, le/...../.....

Pour RUIZ SAS,
Le président,
Manuel DA MOTA

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL

RUIZ

33, Rue du Traité de Rome
69780 MIONS
Tél : 04 78 21 85 77



DEVIS N° R260061

COMMUNE DE MIRIBEL

Place de l'Hôtel de Ville

01700 MIRIBEL

A MIONS, le 26 mai 2026

COMMUNE DE MIRIBEL - AMENAGEMENT DE L'ORANGERIE -
Ajustement marché

Rédacteur : Jules BENOIST

E-mail : jules.benoist@ruizmd.fr

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1	TRAVAUX BÂTIMENT ORANGERIE				
1.1	Ajustement lancement de chantier				
1.1.1	Sondages	ENS	1.00	200.00	200.00
1.1.2	Carottages pour sondage	U	2.00	235.00	470.00
1.1.3	Nivellement NGF	FT	1.00	350.00	350.00
1.1.4	Nivellement Toiture	FT	1.00	350.00	350.00
4.1.1	Immobilisation base vie	MS	2.50	600.00	1 500.00
4.1.2	Constat d'huissier	FT	1.00	780.00	780.00
1.1.5	Mise en place étanchéité	FT	1.00	0.00	0.00
	Sous-Total Ajustement lancement de chantier				3 650.00
1.2	Plus values ajustement de marché				
4.5.4	Voiles béton en fondations formant soutènement	M2	11.00	155.00	1 705.00
4.5.7	Réseau d'évacuation sous plancher	ML	20.00	81.00	1 620.00
1.2.1	Remblaiement complémentaire	M3	16.00	90.00	1 440.00
4.5.10	Maçonnerie en blocs à bancher de 20cm d'épaisseur	M2	3.00	151.00	453.00
1.2.2	Piquage et évacuation des enduits en façade par poteau	U	10.00	87.00	870.00
1.2.3	Reconstruction modénature par poteau	U	10.00	650.00	6 500.00
1.2.4	Echafaudage pour intervention en hauteur	ENS	1.00	3 423.00	3 423.00
1.2.5	Enduit sous-bassement	M2	7.00	91.00	637.00
1.2.6	Plus-Values peinture : - Reprise peinture des nouvelles briques des trumeaux (3 teintes distinct sur les trumeaux pour respecter l'esthétique actuel. (CH2 0872 VENDEE/ CH2 0125 IVOIRE MACAO / CH2 0095 BLANC PRALOU) uniquement sur bâtiment déjà existant. (Hors Bâtiment Neuf) - Compris appuis de fenêtre. - Compris partie autour des bloc d'enduit repris du post 1.2 ci dessus. - Compris partie au dessus du profil métallique (linteau).	FT	1.00	9 750.00	9 750.00
1.2.7	Reprise profilé métallique en façade SUD & EST	ML	15.00	93.60	1 404.00
1.2.8	Reprise des moulures autour des anciennes mosaïques	ENS	1.00	5 581.50	5 581.50
1.2.9	Rebouchage dans voile au sous-sol	ENS	1.00	500.00	500.00
1.2.10	Jambage 2.10m ht yc enduit sur façade nord	ENS	1.00	350.00	350.00
1.2.11	Jambages et linteau	ENS	1.00	2 250.00	2 250.00

Page 1 / 2

SUITE DEVIS N°R260061



	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
4.5.11	Marche escalier	ML	3.75	182.00	682.50
4.6.2	Sommier béton pour pose de charpente	U	6.00	139.00	834.00
4.4.8	Percement pour CET	FT	1.00	2 691.00	2 691.00
1.2.12	Dallage circulation sous sol	M2	6.00	97.00	582.00
	Sous-Total Plus values ajustement de marché				41 273.00
1.3	Moins values ajustement de marché				
4.4.2	Démolition toiture bâtiment Police	FT	1.00	-2 400.00	-2 400.00
4.5.13	Ouverture en sous-oeuvre de 1.00*2.10m ht	ENS	1.00	-3 200.00	-3 200.00
4.5.3	Semelle filante 60*40cm ht	ML	8.00	-120.00	-960.00
4.5.5	Etanchéité des voiles enterrés	M2	21.00	-63.00	-1 323.00
4.5.6	Protection des voiles enterrés	M2	21.00	-35.00	-735.00
4.10.3	Nettoyage des façades extérieures par hydrogommage	M2	34.50	-70.00	-2 415.00
4.5.18	Revêtement de sol en gravier	M2	9.00	-51.00	-459.00
	Sous-Total Moins values ajustement de marché				-11 492.00
	Total TRAVAUX BÂTIMENT ORANGERIE				33 431.00

Montant H.T. 33 431.00 €

T.V.A. 20 % 6 686.20 €

Montant T.T.C. 40 117.20 €

Validité de l'offre : Offre valable 30 jours

Impact planning : 5 mois

ACCEPTATION DU DEVIS

Si notre proposition vous agréee, nous vous prions de nous retourner un exemplaire du présent devis avec la mention manuscrite : "Devis reçu avant l'exécution des travaux, et pour commande" accompagné de votre accord

Nom et signature

Jules BENOIST
Conducteur de travaux

DEVIS N° R260123

COMMUNE DE MIRIBEL

Place de l'Hôtel de Ville

01700 MIRIBEL

COMMUNE DE MIRIBEL - Reprise planéité Toiture

Rédacteur : Jules BENOIST

A MIONS, le 06 juillet 2026

E-mail : jules.benoist@ruizmd.fr

Désignation		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1.1	REPRISE DE PLANEITE DE TOITURE - Orangerie				
1.1.1	Chef de chantier + camion	J	1.50	550.00	825.00
1.1.2	Compagnon	J	1.50	350.00	525.00
1.1.3	Reprise manuelle de planéité au mortier fibré - Fourniture	U	30.00	24.00	720.00
	Total REPRISE DE PLANEITE DE TOITURE - Orangerie				2 070.00

Montant H.T. 2 070.00 €

T.V.A. 20 % 414.00 €

Montant T.T.C. 2 484.00 €

Offre valable 1 mois

ACCEPTATION DU DEVIS

Si notre proposition vous agréee, nous vous prions de nous retourner un exemplaire du présent devis avec la mention manuscrite : "Devis reçu avant l'exécution des travaux, et pour commande" accompagné de votre accord et d'un acompte de 50%.

Nom et signature

Jules BENOIST
Conducteur de travaux

Aménagement de la mairie

-

Lot 3 : Charpente bois – couverture zinc

-

Avenant n°3 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

André VAGANAY S.A.S, sis route de Chasse – Chemin départemental n°12 – 69360 SOLAIZE, SIRET : 327 114 120 00048, représenté par Madame Marylène VAGANAY, présidente.

ci-après désignée « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 3 : charpente bois – couverture zinc a été notifié le 10 février 2025 à l'entreprise André VAGANAY pour un montant de 107 390,18 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Ce contrat a fait l'objet de 2 avenants, notifiés à l'entreprise le 22 septembre 2025 et le 11 décembre 2025. Le nouveau montant du marché à l'issue de ces avenants a été augmenté à 115 618,42 € HT.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le projet prévoyait initialement la démolition de la toiture de l'Orangerie et la reconstruction d'une nouvelle toiture du charpente bois. Les opérations préalables à la démolition ont révélé que la dalle était encastrée dans un mur mitoyen ; elle ne peut donc pas être démolie. Par

conséquent, la charpente, l'isolation et la couverture initialement prévues sur cette zone ne sont plus nécessaires.

En revanche, des poutres bois de renfort de la dalle existante se sont avérées nécessaires afin de répondre aux nouvelles charges appliquées et de pouvoir suspendre les faux-plafonds à partir de cette structure. (devis « 20260707_DEVI_LO03_charpente couv -23845 »).

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

La diminution des prix objet du présent avenant est de -23 845,57 € HT soit -28 614,68 € TTC.

Le nouveau montant du marché est porté à 91 772,85 € HT soit 110 127,42 € TTC.

La diminution par rapport au montant initial du marché, tous avenants confondus est de – 15 617,33 € HT soit -18 740,80 € TTC, représentant une évolution de -14,54%.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A Solaize, le/...../.....

Pour André VAGANAY SAS,
La Présidente,
Marylène VAGANAY

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL

Commune de MIRIBEL

Place de l'Hôtel de Ville

01700 MIRIBEL

DEVIS

SOLAIZE, le 07 juillet 2026

Référence : 20260657 LV PV HV

Objet du devis

Aménagement de la mairie

Chantier

Place de l'Hôtel de Ville

01700 MIRIBEL

	Désignation des ouvrages	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>TRAVAUX MODIFICATIFS ORANGERIE</u>				
1.1	<u>CHARPENTE</u>				
1.1.1	Poutre LC	ML	-14,500	183,21	-2 656,54
1.1.2	Panne BM - Sapin - 12x24cm	M2	-67,000	55,37	-3 709,79
1.1.3	Panneau OSB support d'isolant - 18mm	M2	-67,000	43,52	-2 915,84
1.1.4	Isolation en ouate de cellulose - 410mm	M2	-67,000	36,30	-2 432,10
1.1.5	Poutre BM en sous oeuvre	ML	34,500	112,54	3 882,63
	<u>Sous-total CHARPENTE</u>				<u>-7 831,64</u>
1.2	<u>COUVERTURE ZINC</u>				
1.2.1	Volige compris chevron - Sapin - 18mm	M2	-67,000	37,74	-2 528,58
1.2.2	Couverture en zinc à joint debout - QUARTZ	M2	-67,000	100,18	-6 712,06
1.2.3	Faîtage ventilé en zinc	ML	-9,700	55,57	-539,03
1.2.4	Bande d'égouts ventilée en zinc	ML	-19,000	25,55	-485,45
1.2.5	Chéneau encaissé en zinc	ML	-19,000	126,86	-2 410,34
1.2.6	Rive rampante contre mur	ML	-14,500	19,51	-282,89
1.2.7	Naissance EP	U	-4,000	22,26	-89,04
1.2.8	Couvertine en aluminium	ML	-33,600	88,29	-2 966,54
	<u>Sous-total COUVERTURE ZINC</u>				<u>-16 013,93</u>
	<u>Sous-total 1</u>				<u>-23 845,57</u>

Page 1

Mention manuscrite " Bon pour accord et exécution "

Date, signature et cachet

Total H.T.

-23 845,57

Total T.V.A. 20,00 %

-4 769,11

Net à payer (Euro)

-28 614,68

Nos prix sont établis sur la base des taux de T.V.A. en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposé par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Ces prix s'entendent valeur juillet 2026 et peuvent évoluer selon les données économiques en vigueur.

Acompte de 20% à la commande soit -5 722,94 € TTC, puis à l'avancement pendant l'exécution des travaux.

	Désignation des ouvrages	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Variantes du devis Rappel : Les variantes ne sont pas comprises dans le total du document				

Aménagement de la mairie

-

Lot 5 : Menuiseries Extérieures Acier

-

Avenant n°1 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

Sarl M2B, sis 168 rue des Carrières – za le Ronze – 69440 TALUYERS, SIRET : 447 625 419 00018, représenté par Stéphane BRAVO, gérant,

ci-après désignée « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 5 : Menuiseries Extérieures Acier a été notifié le 10 février 2025 à l'entreprise M2B pour un montant de 82 850,00 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Afin de permettre le nettoyage de la menuiserie située derrière le bardage de façade, il est nécessaire d'ajouter deux ouvrants dans le châssis concerné de la salle de l'Orangerie.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'augmentation du prix du marché est de 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC, représentant une augmentation de 1,21 % par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est porté à 83 850,00 € HT soit 100 620,00 € TTC.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A TALUYERS, le/...../.....

Pour M2B,
Le gérant,
Stéphane BRAVO

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL



Tél. 04.78.48.20.07
Port. 06.16.73.28.44
E.mail : m2b.bravo@wanadoo.fr

Lucile VIGNERON
De+Belle Architecte

DEVIS

AFFAIRE : Rénovation de l'Orangerie de MIRIBEL

Taluyers, le 20 JUILLET 2026

Madame Lucile VIGNERON

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre meilleure offre de prix pour le rajout d'ouvrants de nettoyage en imposte de la menuiserie alu rep.ME17

Plus value pour intégration d'ouvrant type OF en imposte de l'ensemble ME17 en remplacement de parties fixes vitrées

u.2 à 500€ = 1000,00€ HT

Cordialement -
Stéphane BRAVO - Gérant

Aménagement de la mairie

-

Lot 6 : Serrurerie

-

Avenant n°2 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

Sarl M2B, sis 168, rue des Carrières – ZA la Ronze – 69440 TALUYERS, SIRET : 447 625 419 00018, représenté par Monsieur Stéphane BRAVO, gérant.

ci-après désignée « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 6 : serrurerie a été notifié le 10 février 2025 à l'entreprise SARL M2B pour un montant de 79 990 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°1, notifié à l'entreprise le 11 septembre 2025. Le nouveau montant du marché à l'issue de cet avenant a été augmenté à 80 340,00 € HT.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Afin d'assurer la prise d'air du système de ventilation, la création d'une grille en imposte de la porte d'issue de secours est à ajouter au-dessus la porte de secours de l'Orangerie.

La porte intérieure, initialement prévue dans le sous-sol, s'avère superflue : elle est donc supprimée.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

La diminution des prix objet du présent avenant est de 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 79 340,00 € HT soit 95 208,00 € TTC.

La diminution par rapport au montant initial du marché, tous avenants confondus est de 650,00 € HT soit 780,00 € TTC, représentant une diminution de 0,81%.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A Taluyers, le/...../.....

Pour SARL M2B,
Le gérant,
Stéphane BRAVO

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL



Tél. 04.78.48.20.07
Port. 06.16.73.28.44
E.mail : m2b.bravo@wanadoo.fr

Lucile VIGNERON
De+Belle Architecte

DEVIS

AFFAIRE : Rénovation de l'orangerie de MIRIBEL

Taluyers, le 27 AOUT 2026

Madame Lucile VIGNERON

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint notre meilleure offre de prix pour la fourniture, fabrication et pose de :

Imposte métallique au dessus de la porte IS de l'orangerie avec partie pleine tôle et isolée + grille de ventilation pour le lot CVC

Ensemble RAL 7026

Dimension : 1085x945HT

L'ensemble = 750,00€ HT

Cordialement -
Stéphane BRAVO - Gérant

Aménagement de la mairie

-

Lot 8 : Menuiseries intérieures bois

-

Avenant n°4 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-xxx du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

COMPTOIR DES REVETEMENTS, sis 45, rue du Marais – 69100 VILLEURBANNE, SIRET : 972 502 355 000 43, représenté par Monsieur Didier FAYARD, gérant.

ci-après désigné "le titulaire",

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 8 : menuiseries intérieures bois a été notifié le 10 février 2025 à l'entreprise Comptoir des Revêtements pour un montant de 85 774,97 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Ce contrat a fait l'objet de 3 avenants, notifiés à l'entreprise le 15 octobre 2025, le 28 novembre 2025 et le 3 février 2026. Le nouveau montant du marché à l'issue de ces avenants a été augmenté à 96.244,97 € HT.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Afin de maintenir l'uniformité des mobiliers, il est proposé la fabrication d'un meuble pour le bureau du maire, de qualité homogène aux kitchenettes du projet.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'augmentation des prix objet du présent avenant est de 1 250,00€ HT soit 1 500,00 € TTC.
Le nouveau montant du marché est porté à 97 494,97 € HT soit 116 993,96 € TTC.

L'augmentation par rapport au montant initial du marché, tous avenants confondus est de 11 720,00 € HT soit 14 064,00 € TTC, représentant une augmentation de 13,66 %.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

A Villeurbanne, le

Pour COMPTOIR DES REVETEMENTS,
Le gérant,
Didier FAYARD

A Miribel, le

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL

Aménagement de la mairie

-

Lot 9 : Carrelage - Faïences

-

Avenant n°1 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

SIAUX, sis 1167, allée des Mûriers – 38121 CHONAS L'AMBALLAN, SIRET : 329 664 049 00023, représenté par Stéphane LAVIGNE, gérant.

ci-après désignée « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 9 : carrelage - faïences a été notifié le 06 février 2025 à l'entreprise SIAUX pour un montant de 19 490,50 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des travaux supplémentaires ainsi que des modifications non prévisibles consistant dans les prestations suivantes sont devenus nécessaires, à savoir la réalisation de deux crédences carrelées dans le bâtiment de l'Orangerie (devis en annexe).

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'augmentation du prix du marché est de 425,00 € HT soit 510,00 € TTC, représentant une augmentation de 2,18 % par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est porté à 19 915,50 € HT soit 23 898,60 € TTC.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A Chonas L'Amballan, le/...../.....

Pour SIAUX,
Le gérant,
Stéphane LAVIGNE

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL



CHONAS L'AMBALLAN, le 23 juin 2026

N/Réf. : 250202-SL/LS

Commune de MIRIBEL
Place de l'Hôtel de Ville
01700 MIRIBEL

carrelage
faïence
marbre
chape
moquette
plastique

Affaire : Réaménagement de la Mairie
Rue de l'Hôtel de Ville - 01700 MIRIBEL

LOT N°09 : CARRELAGES - FAÏENCES
Marché n°24-025

DEVIS N°D1025005-TS2

1167, allée des mûriers
38121 CHONAS L'AMBALLAN
Tél. 04 74 58 87 58
Fax. 04 74 58 89 23
e-mail : contact@siaux.fr

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES **Orangerie**

Réalisation de 2 crédences en carrelage 30x60 :
Kitchenette
Local ménage

Vaut	350,00
Vaut	75,00

MONTANT H.T.

425,00€

T.V.A. 20%

85,00€

MONTANT T.T.C.

510,00€

329 664 049 R.C.S. VIENNE
APE 4333Z
N° TVA INTRACOM. FR 44 329 664 049
ENTREPRISE CERTIFIÉE QUALIBAT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 48000 €


1167 Allée des Mûriers
38121 CHONAS L'AMBALLAN
Tél. 04 74 58 87 58

Siret : 329 664 049 00023

En cas de contestation, le tribunal compétent sera celui de Vienne

À défaut d'accord amiable entre les parties, tout différend est soumis à la Loi française et sera porté exclusivement devant le tribunal de Vienne

Aménagement de la mairie

Lot 12 : Plomberie – sanitaire – chauffage – rafraichissement - ventilation

Avenant n°2 conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

Entre

D'une part,

La Commune de Miribel, sis Mairie de Miribel, place de l'Hôtel de ville – 01700 Miribel, représentée par son Maire, Madame Sylvie VIRICEL, en vertu de la délibération n° DL-20260924-083 du 24 septembre 2026.

ci-après désignée « l'acheteur »,

et

D'autre part,

2B CLIM, 49 rue des Brosses – 69780 MIONS, SIRET : 480 990 142 000 55, représenté par Monsieur Eric MISSONNIER, gérant.

ci-après désigné « le titulaire »,

Il est rappelé ce qui suit

Le marché d'aménagement de la mairie – lot 12 : plomberie sanitaire chauffage rafraichissement ventilation a été notifié le 24 décembre 2024 à l'entreprise 2B Clim pour un montant de 355 256,30 € HT, pour une durée de 22 mois (période de préparation incluse) à compter de la notification valant ordre de service de démarrage.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°1 notifié à l'entreprise le 23 mars 2026. Le nouveau montant du marché à l'issue de cet avenant a été diminué à 354 656,26 € HT soit 425 587,51 € TTC.

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Des travaux supplémentaires ainsi que des modifications non prévisibles consistant dans les prestations suivantes sont devenus nécessaires :

1/ purge des réseaux divers non conservés dans le caniveau sous parking

2/ ajout d'une kitchenette avec évier dans l'Orangerie
3/ équipement d'un local ménage avec vidoir et attente pour centrale de dilution
4/ suite à la démolition du carrelage du poste de police, il a été constaté un sol non horizontal. Le plancher chauffant nécessitant un support parfaitement plan, il convient de remplacer l'isolant prévu initialement en plaques par un isolant en mousse projetée permettant de rattraper les niveaux existants.

Devis joints en annexe.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AVENANT

Cet avenant est conclu à compter de sa notification jusqu'à la fin du marché prévue dans les documents initiaux.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'augmentation des prix objet du présent avenant est de 5 723,69€ HT soit 6 868,43 € TTC.

Le nouveau montant du marché est porté à 360.379,95 € HT soit 432 455,94 € TTC, représentant une augmentation de 1,44 %.

Il est précisé que les prix seront révisables conformément aux pièces contractuelles.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses demeurent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant et aux pièces annexes.

Annexes :

- Devis

A Villeurbanne, le/...../.....

Pour 2B CLIM,
Le gérant,
Eric MISSONNIER

A Miribel, le/...../.....

Pour l'acheteur
Le Maire,
Sylvie VIRICEL



DEVIS n° DE224541

MIONS, le 05 mars 2026

Affaire suivie par : Vincent THIOLLIERE

Validité du devis 1 semaine

49 rue des Brosses

69780 MIONS

Tél : 04 37 45 49 38 - email :

bienvenue@2bclim.com

Adresse des travaux

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

01700 MIRIBEL

MAIRIE DE MIRIBEL

A l'attention de Christine EUSTACHESURAY

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

01700 MIRIBEL

Objet MIRIBEL ORANGERIE V3

Désignation	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant H.T.
<u>Dépose réseaux</u>				
Dépose et évacuation des réseaux non conservés dans les caniveaux extérieurs sous réserve d'accessibilité au réseau NON PRÉVU : dépose et repose des plaques béton de fermeture du caniveau	1,00	Ens	1 903,52	1 903,52
Sous-total				1 903,52
<u>Cuisine</u>				
Attentes EF pour emplacements MLV Robinet EFS ø 15 et EU avec siphon ø 40	1,00	U	98,86	98,86
Evier	1,00	Ens	261,36	261,36
Mitigeur EF-ECS avec bec orientable	1,00	U	186,36	186,36
Vidage avec bonde à grille chromée	2,00	U	60,28	120,56
Siphon en PVC blanc, à culot démontable, garde d'eau de 50 mm et sortie joint américain	2,00	U	46,31	92,62
Alimentation EF et évacuation en tube PVC y compris accessoires	1,00	Ens	628,38	628,38
Sous-total				1 388,14
<u>Local ménage</u>				
Vidoir mural avec grille inox porte seau	1,00	U	316,47	316,47
Mitigeur EF-ECS pour montage mural, avec bec orientable	1,00	Ens	186,36	186,36
Vidage avec bonde à grille chromée	1,00	U	29,77	29,77
Siphon en PVC blanc, à culot démontable, garde d'eau de 50 mm et sortie joint américain	1,00	U	36,53	36,53
Vanne en attente pour centrale de dilution	1,00	Ens	52,56	52,56
Alimentation EF et évacuation en tube PVC y compris accessoires	1,00	Ens	628,38	628,38
Ventilation du local ménage OFFERT	1,00	Ens		
Sous-total				1 250,07

Mention Manuscrite " Bon pour accord" Date, cachet et signature	Total H.T.	4 541,73 €
	Total T.V.A. 20,00 %	908,35 €
	Total T.T.C.	5 450,08 €
	Net à payer (Euro)	5 450,08 €

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Devis valable 1 mois.
Clause de réserve de propriété : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Conditions de règlement : 30 % à la commande soit 1 635,02 € TTC.
IBAN : FR76 3000 3012 0400 0200 4786 037 | BIC : SOGEFRPP



DEVIS n° DE224682

MIONS, le 06 mai 2026

Affaire suivie par : Vincent THIOILLIERE

Validité du devis 1 semaine

49 rue des Brosses

69780 MIONS

Tél : 04 37 45 49 38 - email :

bienvenue@2bclim.com

Adresse des travaux

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

01700 MIRIBEL

MAIRIE DE MIRIBEL

A l'attention de Christine EUSTACHESURAY

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

01700 MIRIBEL

Objet MIRIBEL ORANGERIE mousse polyuréthane

Désignation	Quantité	U	P.U. H.T.	Montant H.T.
Plus value à rajouter pour remettre à niveau l'isolant du plancher chauffant avec une épaisseur de 12 cm à 8cm sur la totalité du projet	120,00	M²	14,85	1 782,00

Mention Manuscrite " Bon pour accord"

Date, cachet et signature

Total H.T.	1 782,00 €
Total T.V.A. 20,00 %	356,40 €
Total T.T.C.	2 138,40 €
Net à payer (Euro)	2 138,40 €

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Devis valable 1 mois.

Clause de réserve de propriété : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.

Conditions de règlement : 30 % à la commande soit 641,52 € TTC.

IBAN : FR76 3000 3012 0400 0200 4786 037 | BIC : SOGEFRPP